

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 3 février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Braches sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 45

· dont suppléés : 1

Membres représentés : 11

Votants : 56

Date de la convocation

28 janvier 2021

Secrétaire de séance :

Mme DOUAY Sonia

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEAUX Éric, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HOLLINGUE Rémy, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, DEPRET Patrick, MOURIER Francis, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VIOLLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de M. DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DOVERGNE Alain de M. CHARLES Gilles, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ de M. Lamotte Dominique, Mme DAMAY de Mme RAMON Marie-Gabrielle, Mme DAMAY de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. SURHOMME de M. LEROY Jean-Maurice

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, MENARD Sergine, RAMON Marie-Gabrielle, ROSE Maryse-Corrinne, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, Messieurs DURAND Pierre, CHARLES Gilles, LAMOTTE Dominique, TEN Franck, DAMAY Jean-Michel, LEROY Jean-Maurice, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, CARON Hubert, DARCIS Philippe, LEGRAND Marc, PARENTY Vincent, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

OBJET : Convention TOTEM (antenne Lawarde – Mauger l'Hortoy)

RAPPORT DE Monsieur Francis MOURIER, Vice-Président Eau-Assainissement-GEMAPI

Le terme de la convention tripartite (Orange-SIAEP Plateau de la Noye et Véolia) d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation du relais téléphonique et des installations sises Château d'eau, place de l'Eglise à LAWARDE MAUGER (80250), est fixé au 11 mai 2023.

Totem, filiale d'Orange créée le 1^{er} novembre par orange, ayant pour fonction la gestion immobilière des relais téléphonie situés en hauteur, souhaite à nouveau bénéficier de l'occupation du domaine public et proposer une nouvelle convention.

La phase préparatoire nécessite la validation des conditions contractuelles concernant la durée et le montant du loyer.

Suite à la négociation qui a eu lieu, les nouvelles conditions proposées sont les suivantes :

- Une durée de 12 ans (Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public)
- Un loyer annuel fixe actualisé à 2 322 euros HT + 1 % d'indexation annuelle à Véolia
- Un loyer annuel fixe actualisé à 4 745 euros HT majoré de la tva + 1 % d'indexation annuelle à la RASPE-CCALN,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 51, Contre : 2 Mme Rose et M. Blin, Abstentions : 3 Mrs Beaumont, Caron et Depret) le Conseil communautaire :

- › Approuve les conditions proposées par TOTEM en vue de l'établissement de la prochaine convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation d'un relais téléphonique sur le château d'eau de Lawarde-Mauger- l'Hortoy,
- › Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau-Assainissement-Gemapi à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 09/02/22

Affiché le 09/02/22

**Fait et délibéré, le 03 février 2022
à Braches,**

Le Président,

Alain DOVERGNE

